

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 22-avr.-2009 Date de révision 21-sept.-2023 Numéro de révision 12

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Acetaldehyde

Cat No.: 149510000; 149510010; 149510025; 149510100; 149512500

 Synonymes
 Ethanal

 Numéro d'index
 605-003-00-6

 Numéro CAS
 75-07-0

 N° CE
 200-836-8

 Formule moléculaire
 C2 H4 O

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451152-51

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific

Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road,

Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701

Acetaldehyde

Date de révision 21-sept.-2023

Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables Catégorie 1 (H224)

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mutagénicité sur les cellules germinales

Catégorie 2 (H319)

Cancérogénicité

Catégorie 2 (H341)

Cancérogénicité

Catégorie 1B (H350)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H335)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acétaldéhyde	75-07-0	EEC No. 200-836-8	<=100	Flam. Liq. 1 (H224) Acute Tox. 4 (H302)
				Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
				Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350)

	Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451152-51
--	-------------------------------	------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration Inhalation

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Peut former des peroxydes explosifs. Risque d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoguer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Acetaldehyde

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Zone contenant des substances inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Réfrigérateur/inflammables. Conserver sous atmosphère inerte. Ne pas congeler.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

Date de révision 21-sept.-2023

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?reflNRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée

périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acétaldéhyde		STEL: 50 ppm 15 min	TWA / VME: 100 ppm (8	25 ppm Maximum Limit	STEL / VLA-EC: 25 ppm
		STEL: 92 mg/m ³ 15 min	heures).	Value (8 hours)	(15 minutos).
		TWA: 20 ppm 8 hr	TWA / VME: 180 mg/m ³	46 mg/m3 Maximum	STEL / VLA-EC: 46
		TWA: 37 mg/m ³ 8 hr	(8 heures).	Limit Value (8 hours)	mg/m³ (15 minutos).

Acetaldehyde

Date de révision 21-sept.-2023

		Carc.			
Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acétaldéhyde	italie	TWA: 50 ppm (8	Ceiling: 25 ppm	STEL: 92 mg/m ³ 15	STEL: 25 ppm 15
Acetaidenyde			Ceiling: 25 ppm	ū	
		Stunden). AGW - ceiling		minuten	minuutteina
		factor 2; exposure factor		TWA: 37 mg/m ³ 8 uren	STEL: 46 mg/m ³ 1
		1			minuutteina
		TWA: 91 mg/m ³ (8			
		Stunden). AGW - ceiling			
		factor 2; exposure factor			
		1			
		TWA: 50 ppm (8			
		Stunden). MAK an			
		instantaneous value of			
		100 ppm corresponding			
		to 180 mg/m ³ should not			
		be exceeded			
		TWA: 91 mg/m ³ (8			
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		Stunden). MAK an			
		instantaneous value of			
		100 ppm corresponding			
		to 180 mg/m3 should not			
		be exceeded			
		Höhepunkt: 50 ppm			
		Höhepunkt: 91 mg/m ³			
		i i i i i i i i i i i i i i i i i i i			
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acétaldéhyde	MAK-KZGW: 50 ppm 15	Ceiling: 25 ppm	STEL: 50 ppm 15	ceiling: 45 mg/m ³	TWA: 25 ppm 8 tim
	Minuten	Ceiling: 45 mg/m ³	Minuten	coming. To might	TWA: 45 mg/m ³ 8 tir
	MAK-KZGW: 90 mg/m ³		STEL: 90 mg/m ³ 15		STEL: 37.5 ppm 1
	15 Minuten		Minuten		minutter. value
	MAK-TMW: 50 ppm 8		TWA: 90 mg/m ³ 8		calculated
	Stunden		Stunden		STEL: 67.5 mg/m ³ ²
	MAK-TMW: 90 mg/m ³ 8		TWA: 50 ppm 8		minutter. value
	Stunden		Stunden		calculated
	Ceiling: 50 ppm				
	Ceiling: 90 mg/m ³				
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèqu
Acétaldéhyde	TWA: 30.0 mg/m ³	TWA-GVI: 20 ppm 8	STEL: 25 ppm 15 min		TWA: 50 mg/m ³ 8
	STEL: 200.0 mg/m ³	satima.	STEL: 45 mg/m ³ 15 min		hodinách.
		TWA-GVI: 37 mg/m ³ 8			Ceiling: 100 mg/m
		satima.			
		STEL-KGVI: 50 ppm 15			
		minutama.			
		STEL-KGVI: 92 mg/m ³			
		~			
		15 minutama.			
Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
		. Objailai			STEL: 25 ppm
			SIEL: 150 nnm	STEL: 45 ma/m ³ 15	
Acétaldéhyde	TWA: 45 mg/m ³ 8	2 11 11 11	STEL: 150 ppm	STEL: 45 mg/m³ 15	
	TWA: 45 mg/m ³ 8 tundides.		STEL: 270 mg/m ³	percekben. CK	
	TWA: 45 mg/m ³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	
	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides.		STEL: 270 mg/m ³	percekben. CK	
	TWA: 45 mg/m ³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	STEL: 25 ppin STEL: 45 mg/m ³
	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides.		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	
	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites.		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	
	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	
	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15		STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	
Acétaldéhyde Composant	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15 minutites.	Lituanie	STEL: 270 mg/m ³ TWA: 100 ppm	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8	STEL: 45 mg/m³
Acétaldéhyde Composant	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15 minutites.		STEL: 270 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 180 mg/m³	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8 órában. AK	STEL: 45 mg/m³
Acétaldéhyde Composant	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15 minutites.	Lituanie TWA: 25 ppm IPRD	STEL: 270 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 180 mg/m³	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8 órában. AK	STEL: 45 mg/m³ Roumanie TWA: 50 ppm 8 or
Acétaldéhyde Composant	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15 minutites.	Lituanie TWA: 25 ppm IPRD TWA: 45 mg/m³ IPRD	STEL: 270 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 180 mg/m³	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8 órában. AK	Roumanie TWA: 50 ppm 8 or TWA: 90 mg/m³ 8 or
Acétaldéhyde	TWA: 45 mg/m³ 8 tundides. TWA: 25 ppm 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 90 mg/m³ 15 minutites.	Lituanie TWA: 25 ppm IPRD	STEL: 270 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 180 mg/m³	percekben. CK TWA: 45 mg/m³ 8 órában. AK	STEL: 45 mg/m³ Roumanie TWA: 50 ppm 8 or

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acétaldéhyde	Skin notation	TWA: 50 ppm	TWA: 91 mg/m ³ 8 urah	Indicative STEL: 50 ppm	

STEL: 90 mg/m³

minute
STEL: 180 mg/m³ 15
minute

Acetaldehyde

MAC: 5 mg/m ³	TWA: 91 mg/m³	TWA: 50 ppm 8 urah STEL: 50 ppm 15 minutah STEL: 91 mg/m³ 15 minutah	15 minuter Indicative STEL: 90 mg/m³ 15 minuter TLV: 25 ppm 8 timmar. NGV TLV: 45 mg/m³ 8	
			timmar. NGV	

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 240 minutes	0.7 mm	Niveau 5 EN 374	Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Gants néoprène	< 20 minutes	0.6 mm		•

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

Date de révision 21-sept.-2023

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron

conforme au EN371

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux

souterraines.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent

Odeur âcre

Seuil olfactif

Point/intervalle de fusion

Point de ramollissement

Aucune donnée disponible

-123 °C / -189.4 °F

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 21 °C / 69.8 °F

Inflammabilité (Liquide) Extrêmement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet Liquide

Limites d'explosivité Inférieure 4 vol%

Supérieure 60 vol%

Point d'éclair -27 °C / -16.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité 155 °C / 311 °F

Température de décomposition pHAucune donnée disponible
Aucune information disponible

Viscosité 0.25 mPas @ 15°C Hydrosolubilité > 500 g/L (20°C)

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Acétaldéhyde 0.63

Pression de vapeur 986 mbar @ 20°C

Densité / Densité0.785Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeur1.52(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

Formule moléculaire C2 H4 O Masse molaire 44.04

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

Taux d'évaporation 49.1

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Une polymérisation peut se

produire. Peut former des peroxydes explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

Forme des peroxydes avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Excès de chaleur. Exposition à l'air. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides. Bases. Métaux. Agents réducteurs forts. Alcools. Amines.

Halogènes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4

Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acétaldéhyde	LD50 = 660 mg/kg (Rat)	LD50 = 3540 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 13000 ppm (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

cutanée:

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Catégorie 2

Des effets mutagènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux

f) cancérogénicité; Catégorie 1B

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Acétaldéhyde	Carc Cat. 1B			Group 1
·				Group 2B

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Système respiratoire.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucun(e) connu(e). Organes cibles

j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que

céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acétaldéhyde	LC50: 28.0 - 34.0 mg/L, 96h	EC50: 3.64 - 6.15 mg/L, 48h	
	flow-through (Pimephales	Static (Daphnia magna)	
	promelas)	EC50: = 48.3 mg/L, 48h	
	LC50: 1.8 - 2.4 mg/L, 96h static	(Daphnia magna)	
	(Oncorhynchus mykiss)		
	LC50: = 53 mg/L, 96h static		
	(Lepomis macrochirus)		
	LC50: 39.8 - 46.8 mg/L, 96h		
	static (Pimephales promelas)		

Γ	Composant	Microtox	Facteur M
_			

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

Acétaldéhyde	EC50 = 280.6 mg/L 15 min	T
1	EC50 = 280.6 mg/L 25 min	
	EC50 = 280.6 mg/L 5 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou

non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétaldéhyde	0.63	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

et vPvB

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations

Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

Acetaldehyde

Date de révision 21-sept.-2023

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle deUN1089
Acétaldéhyde

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR

14.1. Numéro ONUUN108914.2. Désignation officielle deAcétaldéhyde

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage

IATA

14.1. Numéro ONUUN108914.2. Désignation officielle deAcétaldéhyde

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Chine, X = liste, Australie, U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Korea (KECL), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

L	Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
	Acétaldéhyde	75-07-0	200-836-8	i	-	Х	X	KE-00003	Χ	X
_										

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Acétaldéhyde	75-07-0	Х	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Acetaldehyde Date de révision 21-sept.-2023

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acétaldéhyde	75-07-0	-	Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Acétaldéhyde	75-07-0	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Acétaldéhyde	WGK1	

Composant France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)		France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Ī	Acétaldéhyde	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Acetaldehyde

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

Date de révision 21-sept.-2023

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Date de préparation 22-avr.-2009 Date de révision 21-sept.-2023

Sections de la FDS mises à jour, 2, 4, 11, 15. Sommaire de la révision

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du

Date de révision 21-sept.-2023

règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité